

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 10 MARS 2016

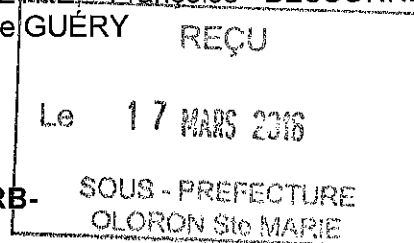
Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme SAGE, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, ROSENTHAL, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, DALL'ACQUA, Mme CARDON, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE

Pouvoirs : Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER  
Hervé LUCBÉREILH à Daniel LACRAMPE  
Dominique FOIX à Denise MICHAUT  
Pierre SERENA à Maylis DEL PIANTA  
Aracéli ETCHENIQUE à Gérard ROSENTHAL  
Valérie SARTOLOU à Henriette BONNET

Suppléants : Thérèse LASMARRIGUES suppléante de Alain TEULADE

Excusés : France JAUBERT-BATAILLE, Gérard LEPRETRE, Françoise BESSONNEAU, Rosine CARDON, Didier CASTERES, Christophe GUÉRY

RAPPORT N° 160310-27-URB-



### CONVENTION DE PARTENARIAT PACTE ENERGIE SOLIDARITÉ OPÉRATION « COMBLES PERDUS A 1 € »

M. LABARTHE indique que le Pacte Energie Solidarité finance l'isolation des combles perdus pour les personnes ne dépassant pas le revenu fiscal de référence soit, à titre d'exemple, 18 332 € pour une personne seule et 37 669 € pour un couple avec deux enfants.

L'engagement de notre collectivité n'est pas financier mais consiste à :

- présenter « Combles Eco Energie et le Pacte Energie Solidarité », programme mis en oeuvre pour lutter contre la précarité énergétique ;
- recenser pour « Combles Eco Energie » les ménages modestes susceptibles d'être éligibles et concernés par le Pacte Energie Solidarité ;
- orienter vers « Combles Eco Energie » les ménages qui souhaiteraient bénéficier du programme Pacte Energie Solidarité.

En contrepartie, le prestataire de Pacte Energie Solidarité se chargera :

- de valider l'éligibilité de chaque ménage ;

- de prendre en charge les travaux d'isolation de combles perdus à hauteur de la somme de 1 € TTC pour toute surface jusqu'à 70 m<sup>2</sup> et 10 € TTC/m<sup>2</sup> supplémentaire. Les travaux prennent en compte : la protection du chantier, la rehausse et l'isolation de la trappe de visite, l'identification des boîtes de dérivation électrique, l'écart au feu du conduit de cheminée, le soufflage en laine de verre pour une résistance thermique (R) suivant la réglementation en vigueur ;
- de réaliser un contrôle qualité de l'ensemble des chantiers dans le cadre du programme du Pacte Energie Solidarité;
- d'assurer la formation / sensibilisation des équipes de la "collectivité locale " concernées par l'objet des présentes ;
- d'aider les municipalités composant la "collectivité locale" à la création des différents supports de communication nécessaires au bon déroulement et à la promotion du Partenariat.

Ouï cet exposé,

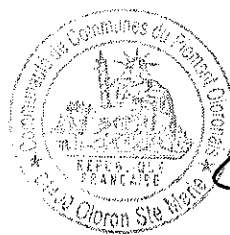
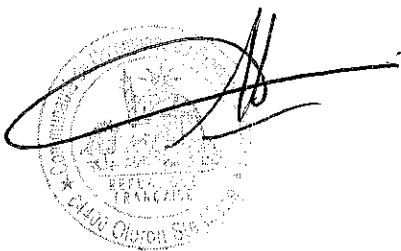
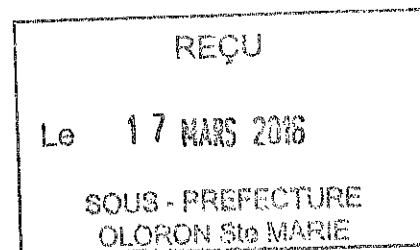
**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **APPROUVE** le partenariat avec le Pacte Energie Solidarité
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat qui en découle.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 mars 2016

Suivent les signatures

Affiché le 17.03.16



Le Président

Daniel LACRAMPE